

FNE-Formation

Un besoin de financement ?

Avec le FNE-Formation, l'Etat finance la formation des salarié·e·s des entreprises touchées par les transitions actuelles.

POUR QUI ?

Tous·tes les salarié·e·s sont concerné·e·s

- CDI ou CDD
- Temps plein ou temps partiel
- Sauf contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Davantage d'entreprises éligibles

Toutes les entités exerçant une activité économique sont éligibles : entreprises, associations...quelle que soit leur taille ou leur statut



NOUVEAUX AXES PRIORITAIRES

- Transition écologique
 - Transition numérique
 - Transition agricole et alimentaire
 - Accompagnement des grands évènements



MODALITÉS

Toutes les actions de formation sont éligibles

- Cours théoriques, mises en pratique
- Certifiantes ou non
- Sur catalogue ou sur mesure
- En présentiel, à distance, en situation de travail...

Durée 12 mois maximum

- (1) < 50 personnes et CA ou bilan < 10 M€
- (2) < 250 personnes et CA < 50 M€ ou bilan < 43 M€
- (3) Autres entreprises



PRISE EN CHARGE

Petite entreprise (1) **70%**

Moyenne entreprise (2) **60%**

Grande entreprise (3) **50%**

Formation + Frais annexes



LES OPCO RESTENT DÉCISIONNAIRES

La demande de financement est à faire auprès de l'OPCO qui valide l'éligibilité des actions de formation envisagées

PAS DE RÉTROACTIVITÉ

Aucune prise en charge pour des formations débutées avant le dépôt de la demande

